

1885 - Est-il permis de prier dans une mosquée construite avec des fonds provenant de l'usure ?

question

Question : Il existe dans mon district un centre islamique construit grâce à un prêt à un grand intérêt. Est-il dès lors interdit à l'étudiant musulman de prier ou de mener d'autres activités dans cette mosquée ? Faut-il qu'il aille à une autre mosquée du district ?

la réponse favorite

Il est permis de prier dans cette mosquée. Mais l'auteur de l'emprunt doit se repentir à Allah. C'est Allah qui assiste.